



ACADÉMIE
DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

77 Seine-et-Marne 93 Seine-Saint-Denis 94 Val-de-Marne

Livret d'accueil

des nouveaux personnels de l'académie de Créteil

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur
la page dédiée du site
ac-creteil.fr



Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie

2024

2025

Le mot de la rectrice

Bienvenue à vous toutes et tous qui rejoignez en cette rentrée l'académie de Créteil, une académie riche de sa diversité et de l'engagement de ses acteurs qui œuvrent quotidiennement à la réussite des élèves.

Développer l'esprit critique de nos élèves afin qu'ils deviennent des citoyens éclairés et responsables, les accompagner dans leurs apprentissages et leurs parcours de formation pour que chacun trouve sa voie et s'épanouisse, tels sont les défis qui sont les nôtres. Je sais pouvoir compter sur votre professionnalisme et votre enthousiasme pour les relever.

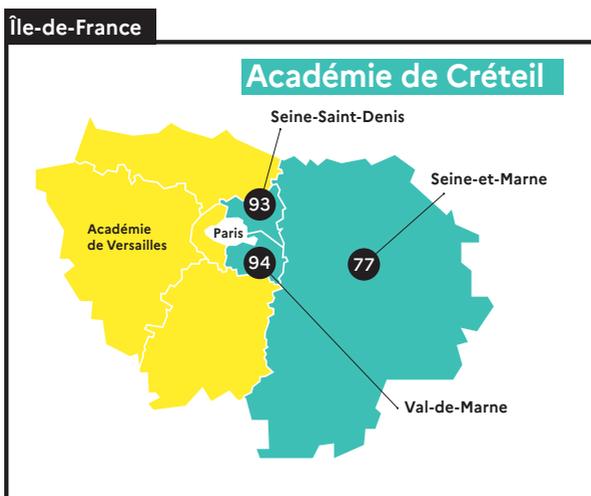
Vous êtes des milliers à nous rejoindre chaque année et à garantir ainsi la vitalité de notre communauté éducative. Ce livret vous apporte l'essentiel des informations nécessaires à votre installation. Il est la partie visible du travail mené au quotidien par les services académiques et départementaux qui ont à cœur de réussir votre accueil.

Je vous souhaite une bonne rentrée et une année scolaire pleine de satisfactions au sein de notre académie.

Julie Benetti

L'académie de Créteil

Au sein de la Région académique d'Île-de-France (constituée des trois académies de Paris, Créteil et Versailles), l'académie de Créteil est composée de trois départements très différents dans leur configuration sociale, économique et territoriale : la Seine-et-Marne (77) très étendue et à dominante rurale, la Seine-Saint-Denis (93) fortement urbanisée et en croissance démographique très forte, et le Val-de-Marne (94) également marqué par une densité urbaine importante.



Deuxième académie de France en termes d'effectifs, l'académie de Créteil compte près d'un million d'élèves, apprentis et étudiants scolarisés dans plus de 2 600 écoles et plus de 650 établissements scolaires du second degré.

Les services académiques du rectorat et des trois directions académiques gèrent plus de 85 000 agents (dont 1 000 au rectorat) et pilotent un budget de 5,55 milliards d'euros. Ils portent de nombreuses missions transversales autour d'un projet académique ambitieux axé sur la mobilité et l'excellence. Engagée dans une démarche de modernisation incarnée par le futur pôle rectoral (prévu pour 2025), l'académie veille à offrir des parcours professionnels variés à ses personnels à l'image des ambitions de sa feuille de route RH.

Les chiffres clés de l'académie



Près d'1 million d'élèves



85 000 personnels
dont 65 000 enseignants



2 637 écoles

2 540 publiques / 97 privées



442 collèges

371 publics / 71 privés



229 lycées

167 publics / 62 privés

89 lycées généraux et technologiques	47 publics / 42 privés
97 lycées polyvalents	89 publics / 8 privés
43 lycées professionnels	31 publics / 12 privés



3 Erea

(Établissements régionaux d'enseignement adapté)



1 Inspé

(Institut national supérieur du professorat et de l'éducation)



3 Greta départementaux

(Groupement d'établissements)



**5,55 milliards d'euros
de budget annuel**

Le projet académique Autonomie et mobilité : une ambition partagée

Bilan à mi-parcours

Lancé à l'automne 2020, le projet académique *Autonomie et mobilité : une ambition partagée*, court jusqu'en octobre 2024.

En janvier 2023, après un peu plus de deux années de déploiement, un bilan à mi-parcours en a été réalisé afin de mesurer le chemin parcouru grâce aux actions quotidiennes de tous les acteurs du territoire.

Pour chacun des 24 objectifs, les pilotes dédiés ont été appelés à :

- établir le bilan des principales actions déjà réalisées ;
- dresser la liste des objectifs encore à atteindre et des priorités engagées avant l'automne 2024.

Afin de réaliser ce bilan, il convenait de prendre en compte les très nombreuses politiques éducatives nouvelles déployées sur le territoire depuis l'automne 2020. Celles-ci, sans dérouter le projet académique, sont en effet venues lui apporter un langage nouveau, des déclinaisons nouvelles : les cités éducatives, le SNU, la GRH de proximité par exemple n'existaient pas lors de l'écriture du projet. Toutes ces politiques éducatives viennent enrichir les objectifs de notre projet, les préciser, les compléter.

Pour pouvoir rendre compte de cette action aujourd'hui, il était donc nécessaire d'actualiser le projet académique en le reliant à ces nouvelles priorités nationales.

La brochure *Bilan à mi-parcours du projet académique* propose la synthèse des travaux menés : elle permettra à chacun de situer son action dans la dynamique académique et de prendre la mesure d'un projet qui se déploie grâce aux engagements de tous les acteurs.



[Retrouvez l'intégralité des documents réalisés autour du projet académique sur la page dédiée du site \[ac-creteil.fr\]\(http://ac-creteil.fr\)](#)



Votre rémunération

Votre salaire brut est obtenu en multipliant la valeur du point par l'indice net majoré (INM). Vous avez droit, après service fait, à une rémunération comprenant :

- le traitement de base ;
- l'indemnité de résidence ;
- le supplément familial de traitement.

➔ Valeur brute du point indiciaire au 1^{er} juillet 2023 : 4,92 €

À ce socle de base peuvent s'ajouter deux sous-ensembles complémentaires :

- la nouvelle bonification indiciaire qui rétribue l'exercice d'une responsabilité ou la mise en œuvre d'une technicité particulière ;
- les régimes indemnitaires.

Ensap

Les agents payés par le ministère de l'Éducation nationale disposent d'un espace de stockage numérique unique et personnel : l'Ensap.

Cette plateforme vous permet d'accéder, après authentification individuelle, aux documents suivants :

- bulletin de paye ou solde ;
- bulletins de pension le cas échéant ;
- attestations fiscales et décomptes de rappel éventuels ;
- compte individuel de retraite.

Pour y accéder, vous devez créer votre compte : <https://ensap.gouv.fr/>



Votre protection sociale

➔ Vous êtes titulaire

Vous devez obligatoirement vous affilier à la [Mutuelle Santé, Prévoyance, Assurance, Retraite | MGEN](#) ou à la [Sécurité sociale de l'Éducation nationale – MAGE](#).

➔ Vous êtes non-titulaire

Vous avez le choix d'être affilié à la CPAM, à la MGEN ou à la MAGE.

Protection sociale complémentaire

Le ministère a référencé trois organismes de protection sociale complémentaire pour les personnels des ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche : [CNP Assurances](#), [Interiale Mutuelle](#) et [MGEN](#).

L'adhésion à ces offres est facultative et individuelle.

Votre carrière

Le stage – la titularisation

Le stage est une période probatoire destinée à vérifier l'aptitude du fonctionnaire à exercer ses missions. Durant cette période, l'École académique de la formation continue (EAFC – [cf. page 11](#)) et la communauté éducative vous accompagnent.

L'évaluation professionnelle

➔ Vous êtes enseignant, conseiller principal d'éducation ou PsyEN

Vous bénéficiez de trois rendez-vous de carrière au cours de celle-ci : ces moments s'organisent autour d'inspections et d'échanges avec l'inspecteur et/ou le supérieur hiérarchique sur les compétences acquises et les perspectives d'évolution professionnelle.

➔ Vous êtes personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

Votre évaluation professionnelle est réalisée sous la forme d'un entretien professionnel annuel. Cette évaluation donne lieu à un compte-rendu porté à votre connaissance, sur lequel vous pouvez apporter vos observations.

L'avancement

Les fonctionnaires appartiennent à un corps : chaque corps comprend un ou plusieurs grades, composé de plusieurs échelons. Chaque avancement s'accompagne d'une augmentation du traitement.

- L'avancement d'échelon se traduit par une augmentation de la rémunération. Il a lieu de façon continue d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur.
- L'avancement de grade, soit l'accès au grade supérieur, peut appeler l'agent à exercer des fonctions supérieures.

La mobilité et la promotion

L'académie de Créteil vous offre des perspectives d'évolution et de mobilité motivantes et stimulantes :

- mobilité fonctionnelle (changement d'affectation sans changement de corps, détachement dans un autre emploi, etc.) ;
- accompagnement dans la préparation aux concours.



Un collectif à votre service

Quel que soit votre corps de rattachement, votre carrière est gérée par des interlocuteurs identifiés.

	Gestion de votre carrière	Prise de contact
AESH	DSDEN de votre département	Votre établissement de rattachement
Enseignant 1^{er} degré	DSDEN de votre département	Votre circonscription de rattachement
Enseignant 2^d degré	Division des personnels enseignants (DPE)	Le secrétariat de votre établissement
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	Division des personnels ATSS et d'encadrement (DPAE)	Le secrétariat de votre établissement ou le bureau des personnels (rectorat et DSDEN)
Personnels de direction	Division des personnels ATSS et d'encadrement (DPAE)	Le secrétariat de votre établissement
Personnels d'inspection	Division des personnels ATSS et d'encadrement (DPAE)	Le secrétariat des IA-IPR ou des IEN

Colibris : un accès privilégié pour les démarches dématérialisées

[Ce portail](#) vous permet de déposer les documents nécessaires à votre prise en charge administrative et financière par les services de gestion du rectorat.

Il facilite la relation avec votre gestionnaire par la dématérialisation des formulaires RH : actions sociales, prise en charge des frais de transport, demande de prise spéciale d'installation, etc.



Les outils numériques

La messagerie académique

Tous les agents de l'académie disposent d'une adresse électronique professionnelle : prenom.nom@ac-creteil.fr

Votre boîte est générée automatiquement au lendemain de la création de votre dossier administratif. Votre identifiant (**pnom**) et votre mot de passe (**Numen**) vous permettront d'y accéder. Pour récupérer votre Numen, adressez-vous à votre contact ([cf. page 9](#)).

Cette messagerie vous permet d'échanger avec l'administration pour tous les sujets relatifs à votre carrière et à votre vie professionnelle. Il est donc impératif de l'activer et de la consulter régulièrement.

Retrouvez le pas à pas d'aide à la connexion sur le site académique : https://adn.ac-creteil.fr/images/Messagerie/messagerie_academique.pdf



Plus globalement, le site ADN permet de vous familiariser avec les ressources numériques proposées par l'académie de Créteil : <https://adn.ac-creteil.fr>



Pour accéder au site ADN, utilisez vos identifiant et mot de passe de messagerie académique.

Le portail Arena

Le portail Arena (Accès aux ressources de l'éducation nationale et académiques) vous permet d'accéder aux applications mises à votre disposition de manière sécurisée :

<https://externet.ac-creteil.fr>

Pour accéder au portail Arena, utilisez vos identifiant et mot de passe de messagerie académique.



L'espace I-Prof

L'espace I-Prof regroupe des informations relatives à la gestion des personnels enseignants et à vos possibilités de carrière. Il est accessible par le biais du portail Arena. La messagerie incluse dans I-Prof permet de contacter votre gestionnaire de carrière. Certains courriers ne seront transmis que sur cette messagerie (rendez-vous de carrière notamment). Cette messagerie est distincte de la messagerie académique.

L'École académique de la formation continue

Une école pour accompagner le développement professionnel de tous les personnels de l'académie

L'École académique de la formation continue (EAFC) renforce la formation au plus près des besoins des personnels. Un large panel de parcours de formation est proposé, grâce auquel chacun peut, selon sa fonction et à chaque étape de sa carrière, faire évoluer ses pratiques professionnelles. Ce programme se structure autour de 6 axes stratégiques qui répondent concrètement aux spécificités crétoliennes pour construire une culture commune et mieux travailler collectivement.

1. Accompagner l'entrée dans les métiers
2. Consolider et approfondir les compétences professionnelles tout au long de la carrière
3. Former les personnels d'encadrement
4. Construire des collectifs de travail
5. Professionnaliser les acteurs de la formation
6. Accompagner les parcours et les mobilités professionnels de tous les personnels

Un parcours de formation spécifique est déployé pour tous les personnels entrant dans l'académie : enseignants exerçant dans le premier ou le second degré, personnels administratifs affectés en services déconcentrés ou en établissement.



[Plus d'informations sur la page dédiée du site \[ac-creteil.fr\]\(http://ac-creteil.fr\)](#)



L'accompagnement des personnels

L'action sociale en faveur des personnels

Collective ou individuelle, l'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'État et de leurs familles, notamment dans les domaines du logement, de l'enfance, des loisirs, de la restauration, ainsi qu'à les accompagner lors de situations difficiles. Il existe deux types de prestations :

➔ Les Prestations interministérielles (exemples)

Aide à l'installation des personnels, chèques emploi-service universel (CESU), garde d'enfant de 0 à 6 ans, aide au maintien au domicile, aides aux familles, etc.

➔ Les Aides sociales d'initiative académique (exemples)

Première affectation dans l'académie, garde périscolaire, aide aux activités de loisirs, etc.

Vos demandes de prestations sociales sont à transmettre via [Colibris](#) (Rubrique Prestations sociales).



Le logement



Avant toute démarche vous devez obtenir un numéro unique d'enregistrement régional (NUR) sur [le portail national de demande de logement social](#). Ce numéro est à conserver pour postuler sur les offres de tous les bailleurs sociaux d'Île-de-France et les dispositifs académiques.

De juillet
à septembre

Un numéro
unique

07 76 54 70 92

Durant l'année scolaire

Cellule logement de votre DSDEN

77 01 64 41 27 47

ce.77logement@ac-creteil.fr

93 01 43 93 73 78

ce.93logement@ac-creteil.fr

94 01 45 17 62 81

ce.94sepiac@ac-creteil.fr

Le service de médecine de prévention

Assuré par des médecins, des infirmières et une psychologue, le service est chargé de prévenir toute altération de la santé mentale des agents, du fait de leur travail.

77 01 64 41 26 31

ce.77medprev@ac-creteil.fr

93 01 43 93 70 91

ce.93medprev@ac-creteil.fr

94 et rectorat : 01 57 02 68 30

ce.sema@ac-creteil.fr

Les dispositifs d'écoute académique

Deux dispositifs d'écoute académiques vous offrent un espace de libre parole garantissant le respect de l'anonymat et de la confidentialité.

➔ La cellule d'écoute académique

Si vous rencontrez une difficulté professionnelle ou personnelle : **01 57 02 68 34**
(du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

➔ La cellule d'écoute et de signalement Stop-Discr

Si vous estimez être victime ou témoin d'une violence, d'une discrimination, d'un harcèlement moral ou sexuel ou d'un agissement sexiste : **01 57 02 69 90**

(du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h)
en toute confidentialité, ou par messenger électronique :

stop-discr@ac-creteil.fr



Les personnels en situation de handicap

La politique en faveur des personnels en situation de handicap est par nature transversale. Plusieurs acteurs interviennent en coopération.

- ➔ La médecine de prévention (l'avis du médecin de travail est un préalable obligatoire pour mettre en place les aménagements de travail).
- ➔ Le supérieur hiérarchique, pour échanger sur les conditions de travail et mettre en place les aménagements nécessaires.
- ➔ Les assistantes sociales des personnels, pour faire le point sur les aménagements et vous guider dans la procédure d'aménagement de poste.
- Pour les agents du rectorat : ce.sesa@ac-creteil.fr
- Pour tous les autres personnels, en fonction du département d'affectation :
 - 77 ce.77socialpers@ac-creteil.fr
 - 93 ce.93ssp@ac-creteil.fr
 - 94 ce.94aspers@ac-creteil.fr
- ➔ La correspondante handicap académique : correspondant-handicap@ac-creteil.fr

Mission Égalité professionnelle femmes/hommes et diversité

Portée par l'engagement fort du ministère, l'académie de Créteil s'est dotée d'un plan pour l'égalité qui comprend 23 actions organisées autour de 4 axes

→ Un plan de formation

Il propose une première sensibilisation aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes aux personnels administratifs rejoignant l'académie et une formation dédiée aux personnels d'encadrement.

→ Des actions de communication

Tout au long de l'année, des informations relatives à l'égalité, la diversité et la lutte contre les discriminations sont transmises aux personnels de l'académie.

→ Conseil auprès du DRRH sur les actes de gestion des ressources humaines

Afin de garantir l'égalité de traitement, une attention permanente est portée au bon déroulé et à la traçabilité des procédures, notamment en ce qui concerne les recrutements, la mobilité, la répartition des primes et indemnités, les entretiens d'évaluation, etc.

→ Lutte contre les discriminations et violences sexistes et sexuelles

La cellule d'écoute et de signalement Stop-Discrimi permet aux personnels de signaler des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes, qu'ils en soient victimes ou témoins, par téléphone ou par mail ([cf. page 13](#)).



[Plus d'informations sur la page dédiée du site \[ac-creteil.fr\]\(http://ac-creteil.fr\)](#)



X @accreteil

f facebook.fr/academie.creteil

in linkedin.com/company/academie-de-creteil/

ig @academiecriteil

